Réf. Farde e-Assemblées : 2608284

N° OJ : 13

Projet d'Arrêté - Conseil du 04/11/2024

Objet : Subside Hors appel à projet #10.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;

Vu les crédits à l'article 84201/33202 du budget ordinaire de 2024 ;

Considérant que dans le cadre des actions entreprises par la Ville de Bruxelles pour promouvoir l'égalité des chances,des subsides peuvent être accordés à différentes associations et structures publiques ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins :

Arrête :

Article unique : Octroyer un subside d'un montant de 3.000,00 EUR à l'asbl HAap 42 "Brussels Gay Sports" (445.186.646) à l'article 84201/33202 du budget ordinaire de 2024.

Annexes :